



NOTE D'INFO DE L'ASA

N° 84 – 5 MAI 2022

Redevances de fonctionnement et d'investissement 2022

Les redevances syndicales sont dues par les membres appartenant à l'ASA au 1^{er} janvier de l'année de leur liquidation (article 16.2 des statuts de l'ASA).

Veillez trouver ci-joint les taux de contribution 2022 des classes de propriétés définies dans les bases de répartition des dépenses de l'ASA.

Redevables : La liste des redevables pour l'année 2022, par groupe (PP1, PP2, PP3, PP4, PRE, AUTRES) et par catégorie (PRACOU, PRACNON, PRACELEC et PRACTEL) a été établie. Elle rassemble 495 propriétés soumises à redevance. La surface totale concernée est de 352.140,5m². Le revenu cadastral total concerné est de 3.264.193 EUR.

Mutations : 21 changements de propriétaire se sont conclus en 2021, et une propriété a été divisée en deux.

Redevance de fonctionnement :

Le montant appelé en 2022 est de 269.440EUR (contre un montant de 264.057EUR en 2021). Les critères de répartition sont inchangés. La redevance de fonctionnement est composée pour 80% d'une redevance assise sur la superficie, et pour 20% d'une redevance assise sur le revenu cadastral :

Montant appelé (EUR)	269 440	PP1	PP2	PP3	PP4	PRE	Autres
Surface totale (m2)	352 141	3 288	1 700	5 569	3 635	19 281	318 668
Revenu cadastral (EUR)	3 264 193	34 833	26 318	66 871	35 165	191 998	2 909 008
Taux critère « surface »		0,2145	0,3081	0,3512	0,4449	0,5806	0,6262
Taux critère « R. cadastral »		0,0058	0,0083	0,0095	0,0120	0,0157	0,0170



Redevance d'investissement :

Le montant total appelé est de 300.000EUR (contre un montant de 300.000 EUR en 2021), composé pour 80% d'une redevance assise sur la superficie, et pour 20% d'une redevance assise sur le revenu cadastral.

Investis. Généraux

Montant appelé (EUR)	30 000	PP1	PP2	PP3	PP4	PRE	Autres
Surface totale (m2)	352 141	3 288	1 700	5 569	3 635	19 281	318 668
Revenu cadastral (EUR)	3 264 193	34 833	26 318	66 871	35 165	191 998	2 909 008
Taux inv. Généraux							
Taux critère « surface »		0,0682	0,0682	0,0682	0,0682	0,0682	0,0682
Taux critère « R. cadastral »		0,0018	0,0018	0,0018	0,0018	0,0018	0,0018

Investis. Enfouissement

Montant appelé (EUR)	270 000	PRACELEC	PRACOUI	PRACNON	PRACTEL
Surface totale (m2)	352 141	1 782	328 966	17 586	3 807
Revenu cadastral (EUR)	3 264 193	16 578	3 023 535	185 904	38 176
Taux inv. Enfouissement					
Taux critère « surface »		0,4310	0,6517	0,0000	0,2207
Taux critère « R. cadastral »		0,0117	0,0177	0,0000	0,0060

L'émission des factures interviendrait selon le calendrier suivant :

- pour la redevance de fonctionnement : en juin 2022
- pour la redevance d'investissement : en octobre 2022

Le Président de l'ASA est autorisé par délibération du Syndicat en date du 21 avril 2022 à faire émettre certaines factures ponctuelles avant ces périodes en cas d'urgence motivée (successions, etc...).

Le Syndicat de l'ASA

